

Rapport d'activité 2020



urps-orthophonistes-idf.fr
56, rue de Vouillé,
75015 Paris

Présentation

I. Les missions de l'URPS

L'URPS a pour mission de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. A ce titre, elle a également pour missions :

- L'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins afin de participer à l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ambulatoires ;
- La mise en oeuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens sur les réseaux, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou de contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins ;
- L'élaboration et la mise en oeuvre des mesures destinées à améliorer l'aménagement de l'offre de soins sur le territoire et l'accès aux soins des patients ;
- Les actes de prévention : veille sanitaire, gestion des crises sanitaires, promotion de la santé, éducation... ;
- La mise en oeuvre du développement professionnel continu.

II. L'équipe de l'URPS Orthophonistes IDF

1. L'Assemblée générale

- Anne-Sophie Hadeler ;
- Sylviane Lewik ;
- Corinne Farges ;
- Isabelle Marque ;
- Stéphanie Couesnon ;
- Raphaëlle Kwantes ;
- Anne Léon ;
- Karen Kalfon ;
- Sarah Degiovani ;
- Lucie Remillard.

L'Assemblée générale dispose de plusieurs prérogatives, parmi lesquelles :

- Entendre les rapports sur la situation morale et financière de l'URPS ;
- Approuver les comptes de l'exercice clos ;
- Voter le budget de l'exercice suivant ;
- Délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour ;
- Prendre connaissance des décisions du Bureau.

2. Le Bureau

Présidente	Anne-Sophie Haderer
Vice-Présidente	Sylviane Lewik
Secrétaire	Stéphanie Couesnon
Trésorière	Corinne Farges

Le Bureau est l'organe exécutif de l'URPS ; à ce titre, il exécute les délibérations et agit par délégation de ses membres. Il exerce toutes les missions qui lui sont confiées par l'Assemblée, et peut prendre dans l'intervalle toutes les décisions d'administration.

I. En 2020, un travail de représentation important

1. La représentation de l'URPS dans le cadre des CTS

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS), présents dans chaque département, sont composés de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé.

Leur principale mission est de mettre en cohérence les projets portés par l'ARS avec le Projet Régional de Santé. Les thèmes ainsi abordés sont divers, et propres aux enjeux du territoire concerné.

Il peut y avoir jusqu'à 50 membres, désignés pour 5 ans, et répartis dans plusieurs collèges :

- Collège des professionnels et offreurs des services de santé (l'URPS y est représentée dans la plupart des départements) ;
- Collège des usagers du système de santé ;
- Collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné ;
- Collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale ;
- Un autre « collègue » composé de deux personnalités qualifiées.



2. La représentation de l'URPS dans le cadre de la CRSA

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) est une instance de démocratie sanitaire qui contribue à la définition et la mise en oeuvre de la politique régionale de santé.

Elle a pour mission d'organiser des débats publics réunissant tous les acteurs du secteur de santé, y compris les usagers.

La CRSA est composée de près de 100 membres répartis en 8 collèges :

- Les collectivités territoriales ;
- Les usagers ;
- Les conseils territoriaux de santé ;
- Les partenaires sociaux ;
- Les acteurs de la cohésion et de la protection sociales ;
- Les acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé ;
- Les offreurs de service de santé ;
- Les personnalités qualifiées.

D'autres personnalités disposent d'une voix consultative, parmi elles : le Directeur Général de l'ARS, le préfet de région, des représentants de l'Assurance Maladie,...

L'URPS Orthophonistes IDF participe à l'Assemblée plénière, ainsi qu'à la Commission Prévention de la CRSA.



3. La représentation de l'URPS dans le cadre de l'ARDOC

L'Association Régionale pour le Déploiement des Outils Communicants (ARDOC) a été fondée par l'URPS Médecins IDF, le syndicat des biologistes et le syndical national des médecins biologistes afin de :

- Promouvoir, développer et valoriser les outils informatiques communicants entre professionnels libéraux de santé ;
- Encourager la concertation entre partenaires publics et privés en vue du financement et de la réalisation de projets.

L'ARDOC a ainsi accompagné les professionnels de santé dans le déploiement des messageries sécurisées en Ile-de-France, ou du DMP.

Tout au long de l'année 2020, l'URPS Orthophonistes IDF y était représentée au cours des différentes réunions de travail.



4. La représentation de l'URPS au sein de l'AIUF

Alors que les URPS ont vu le jour par la loi HPST du 21 juillet 2009, leurs élus franciliens ont décidé, huit ans plus tard, de promouvoir l'interprofessionnalité et la coordination des parcours de soins en créant l'Association Inter-URPS Francilienne (AIUF).

L'AIUF a pour buts de promouvoir les missions des URPS à travers la réalisation de projets interdisciplinaires sur des sujets tels que la prévention, l'accompagnement du patient, ou la veille sanitaire, de contribuer à la défense du modèle d'exercice libéral notamment dans le cadre du virage ambulatoire, et de favoriser l'expression partagée des professionnels de santé libéraux auprès des pouvoirs publics.

C'est dans ce contexte qu'interviennent chaque mois les permanences locales d'aide à l'installation (PLAI), auxquelles les membres de l'URPS Orthophonistes participent activement. Elles visent à accompagner les professionnels ou futurs professionnels, en réunissant les principaux acteurs inscrits dans le processus d'installation : les délégations départementales de l'ARS, de la CPAM, des Ordres et des URPS.

Enfin, le 25 février 2020 se sont déroulées les élections à l'issue desquelles l'URPS Orthophonistes IDF a été élue à la présidence de l'association.



II. Informer et s'informer

1. Le colloque « Interprofessionnalité & Territoires : Vision 2030 »

Le 17 janvier 2020 a eu lieu, au Palais du Luxembourg, le colloque « Interprofessionnalité & Territoires : Vision 2030 ». Encourageant les échanges entre professionnels, et dans une ambiance conviviale, cet évènement avait pour objectif d'envisager une vision prospective de l'interprofessionnalité.

Sous le parrainage d'Hervé Marseille, Sénateur des Hauts-de Seine, et en présence de Nicolas Péju, Directeur adjoint de l'Agence Régionale de Santé (ARS), ce colloque a réuni près de 130 participants issus de l'ensemble des structures représentatives de la santé francilienne : ARS, Assurance maladie, représentants des usagers, des collectivités territoriales, des instances de démocratie sanitaire, du secteur médico-social, des URPS, des syndicats professionnels, des conseils de l'ordre, ...

Tout au long de cette journée, 4 tables rondes se sont succédées autour des thèmes suivants :

- « L'interprofessionnalité : jusqu'où? » ;
- « Hôpitaux, établissements et libéraux : quelle coopération sur un même territoire? » ;
- « Comment la formation initiale et continue prépare à l'interprofessionnalité? » ;
- « Quels outils numériques au service des parcours de soin? ».

L'URPS Orthophonistes a participé au comité d'organisation, afin de faire de ce rendez-vous un évènement incontournable de promotion de l'interprofessionnalité.

Colloque Interprofessionnalité & Territoires

Vision 2030



Vendredi 17 janvier 2020
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75 006 PARIS



2. Learning expedition Boston HIMSS20

Le 5 mars 2020, au nom de l'AIUF (Association Inter-URPS Francilienne), Anne-Sophie Hadelier a fait partie, avec Yvan Tourjansky (Président de l'URPS MK IDF) de la délégation française invitée à participer à une Learning Session qui avait pour point d'orgue la HIMSS Conference. Cet évènement international regroupe des professionnels de santé du monde entier, venus découvrir les outils de santé du futur, ainsi que différents projets innovants pour améliorer le système de santé, faciliter et accompagner le travail des professionnels de santé et de leurs patients. La délégation française, constituée de professionnels de santé hospitaliers, de responsables SI, de membres de l'Agence numérique en Santé, de professionnels de santé libéraux, a participé à des rencontres et présentations avec différents acteurs de la santé outre-atlantique. Elle a notamment pu visiter le site Allston-Sanofi afin d'évoquer l'avenir de l'industrie pharmaceutique.

Malgré l'épidémie de COVID19, qui a écourté ce séjour, ce séminaire réunissant des professionnels de spécialités et de milieux divers s'inscrit dans une logique d'interprofessionnalité à l'échelle internationale, et de compréhension des outils du système de santé futur.



3. Gestion de la crise sanitaire avec l'Agence Régionale de Santé

Dès le début de la crise sanitaire, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a mis en place des conférences téléphoniques quotidiennes réunissant l'ensemble des interlocuteurs des soins de ville (URPS, Fémasif, Centres de Santé,...) dans un souci d'information mais aussi de collaboration afin de gérer au mieux cette situation inédite.

Ces conférences, qui ont désormais lieu deux fois par semaine, sont l'occasion pour l'ARS de transmettre des informations cruciales concernant l'évolution de l'épidémie, la distribution du matériel, et désormais l'avancée de la campagne de vaccination. Dans le même temps, les différents participants sont en mesure d'interroger les autorités et de faire remonter certaines données ou inquiétudes rencontrées sur le terrain.

Cette gestion de la crise sanitaire ne s'arrête pas aux conférences téléphoniques, il s'est également agi de participer aux différents comités de pilotage. L'URPS Orthophonistes a ainsi pris part à la distribution de masques, ainsi qu'à la reprise d'activité par la rédaction de recommandations propres à chaque profession.



4. La contribution de l'URPS Orthophonistes au Ségur de la santé

Du 25 mai au 10 juillet 2020, s'est déroulé le Ségur de la santé, une consultation des acteurs du système de santé. Annoncé par le Ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran, l'objectif était de mettre en place une grande réunion afin de présenter un plan ambitieux à introduire dans le budget de la Sécurité sociale.

Le Ségur de la santé s'est organisé autour de concertations nationales, de retours d'expérience et d'une concertation en ligne pour recueillir des témoignages.

Quatre thèmes ont été préalablement définis :

- Premier pilier : Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent ;
- Deuxième pilier : Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de soins ;
- Troisième pilier : Simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes ;
- Quatrième pilier : Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

L'URPS Orthophonistes IDF a participé à ce Ségur de la Santé, en rédigeant une contribution qui va dans le sens d'une revalorisation et d'une meilleure reconnaissance du rôle des orthophonistes dans le système de santé. Parmi elles :

- Augmenter la présence des orthophonistes dans les institutions de gouvernance ;
- Revaloriser significativement les actes des orthophonistes libéraux ;
- Créer des actes de téléexpertise et de conseil en orthophonie ;
- Fluidifier les procédures de travail entre orthophonistes et autres professionnels de santé et entre orthophonistes et établissements médico-sociaux et établissements hospitaliers.

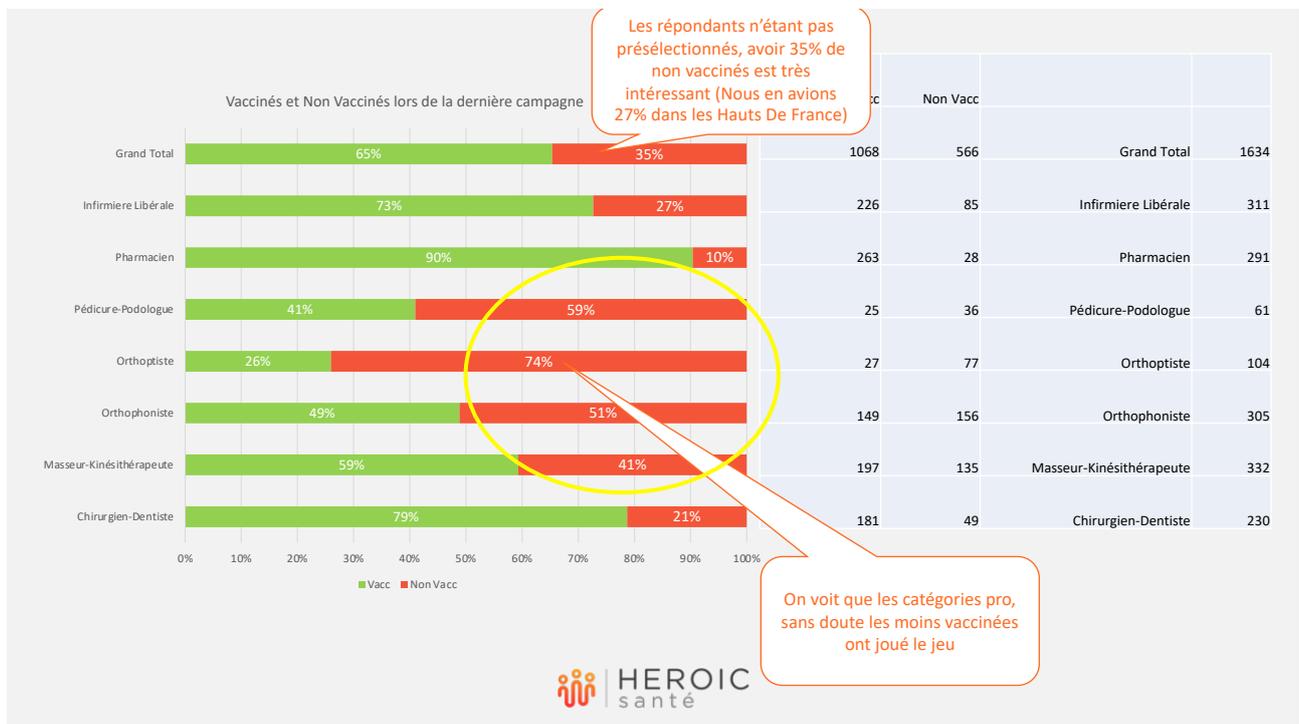
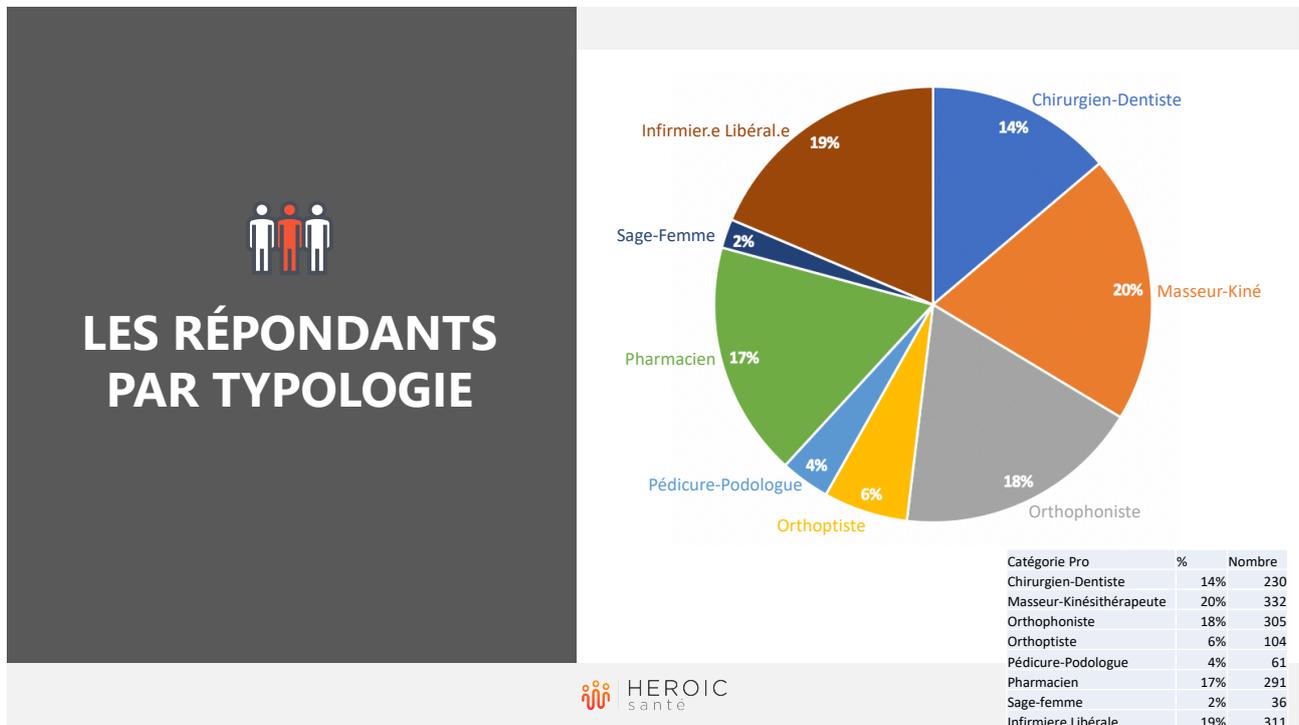
Le Ségur de la santé a débouché sur la signature d'accords, le 13 juillet 2020, contenant 33 mesures tant financières qu'organisationnelles, pour rénover le système de santé.



5. La promotion de la campagne de vaccination contre la grippe

La plateforme de santé collaborative Heroic Santé a lancé, du 8 juin au 16 juillet une grande enquête intitulée: « Augmenter la couverture vaccinale grippe des professionnels de santé d’Ile-de-France 2020 ».

L’URPS Orthophonistes d’Ile-de-France a participé à ce projet visant à promouvoir la vaccination contre la grippe. Les résultats ont été publiés en novembre.



6. La promotion de la vaccination contre la COVID-19

Dans le cadre du lancement de la campagne de vaccination, l'URPS Orthophonistes IDF s'est engagée afin de promouvoir la vaccination contre la COVID-19 pour les professionnels de santé.

Ainsi, Isabelle Marque et Corinne Farges se sont rendues à l'Hôpital Saint-Antoine à Paris pour recevoir leur première injection le 7 janvier, et leur seconde injection le 5 février.



III. En 2020, des projets et des collaborations dans un contexte inédit

1. La poursuite du partenariat avec Espace Vie

Le 18 mars 2019, l'URPS Orthophonistes signait une convention de partenariat avec l'association Espace Vie, qui accompagne les patients et assure une prise en charge globale et coordonnée avec l'aide des professionnels de santé.

L'objectif de ce partenariat est de participer à des actions communes, et favoriser l'intégration des orthophonistes libéraux dans les organisations départementales en lien avec la Nouvelle Loi de Santé et la stratégie de transformation du système de santé.

En 2020, l'URPS Orthophonistes IDF et Espace Vie ont poursuivi leur collaboration afin d'encourager l'interprofessionnalité à l'échelle territoriale, garantissant ainsi une meilleure articulation du parcours de soins des patients.



2. Pour faire face à l'épidémie, la distribution de kits EPI

Afin que les orthophonistes puissent exercer dans le respect des gestes barrières, et dans des conditions sanitaires correctes, l'URPS Orthophonistes a organisé la distribution de kits contenant du matériel à destination des professionnels de santé.

Pour ce faire, il a fallu contacter et référencer chaque orthophoniste exerçant la région, pour ensuite effectuer la commande du matériel nécessaire.

A ce titre, l'URPS Orthophonistes a pu compter sur le soutien de la Région Ile-de-France, en la personne de Madame Farida Adlani, Vice-Présidente de la Région chargée de l'action sociale, de la santé et de la famille. Par son concours, ce sont 10 000 masques qui ont pu être distribués.



3. Un bébé, un livre

« Un bébé, un livre » est une opération de prévention nationale qui se déroule depuis 2011 en Ile de France. L'URPS Orthophonistes participe au financement de cette action avec la Fédération Nationale des Orthophonistes et les syndicats régionaux (le SDOP). Elle est mise en œuvre bénévolement par des orthophonistes de terrain, libéraux et/ou salariés. Les bénévoles vont à la rencontre des parents et des bébés afin de leur offrir un livre neuf choisi par un comité de lecture, accompagné d'une plaquette d'informations sur le développement du langage oral.

Son objectif est de sensibiliser les parents sur la nécessité de parler et de raconter des histoires à leurs enfants afin de développer le langage oral et ainsi prévenir les troubles du langage et de l'apprentissage auxquels les orthophonistes sont confrontés dans leur pratique quotidienne.

Si, cette année, l'opération a dû être annulée en raison de la crise sanitaire, ce projet est reconduit annuellement.



Lexique

ARDOC : Association Régionale pour le Déploiement des Outils Communicants

L'ARDOC est une association loi 1901 rassemblant les URPS franciliennes. Elle vise à promouvoir les systèmes d'information en santé en région Ile-de-France.

ARS : Agence Régionale de Santé

Les ARS sont des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, chargées de mettre en œuvre la politique de santé en région. Créées par la loi HPST du 1^{er} juillet 2010, elles remplacent les anciennes Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH) ainsi que d'autres institutions dont elles reprennent tout ou parties des attributions (DRASS, DDASS, URCAM, CRAM, etc.).

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Créées par la loi du 26 janvier 2016, les CPTS sont l'association de professionnels de santé de premier et second recours, et d'acteurs sociaux et médico-sociaux, sur la base d'un projet de santé, pour une meilleure organisation des parcours des patients. L'objet des CPTS n'est pas seulement d'améliorer la prise en charge de la patientèle des acteurs qui la compose (ce qui est le cas des ESP), mais également de répondre aux besoins de santé d'une population. On parle donc de « responsabilité populationnelle » des CPTS. Elles se distinguent également des ESP par l'étendue plus importante de leur territoire d'intervention. Ainsi, une CPTS peut comprendre plusieurs ESP.

CRSA : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

La CRSA est un lieu d'expression et de propositions ouvert à l'ensemble des acteurs de la santé (libéraux, hospitaliers, médico-sociaux), ainsi qu'aux usagers du système de santé. Cette instance consultative vise à aider l'ARS dans ces prises de décisions. Elle rend des avis publics sur le Projet Régional de Santé (PRS) et publie chaque année un rapport annuel sur le respect des droits des usagers. Elle peut également organiser des débats sur les questions de santé de son choix.

CTS : Conseil Territorial de Santé

Dans chaque territoire de santé d'Ile-de-France (correspondant aux 8 départements franciliens), le Directeur général de l'ARS a constitué des Conseils territoriaux de santé, composé de l'ensemble des acteurs du système de santé (établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels libéraux, usagers, etc.). Leur mission principale consiste à mettre en cohérence les projets qu'elle porte avec le Projet Régional de Santé. Les thèmes abordés en CTS peuvent être très divers et dépendent des spécificités de chaque territoire.

PLAI : Permanence Locale d'Aide à l'Installation

Organisées tous les mois dans chaque département francilien, ces permanences visent à conseiller les professionnels de santé ayant un projet d'installation libérale. Elles rassemblent sur un même lieu les principaux interlocuteurs intervenants dans le parcours d'installation de tout professionnel : délégation départementale de l'ARS, CPAM, URPS et Ordre professionnel (pour les professions qui disposent d'un Ordre).

PRS : Projet Régional de Santé

Le PRS est un outil stratégique, de planification de la politique de santé régionale. Il définit – pour une durée de 5 ans – les priorités de santé, en cohérence avec les grandes orientations de la Stratégie nationale de santé élaborée par le Ministère de la Santé. Il est élaboré par les ARS, en concertation avec les professionnels de santé et les usagers.

Le PRS 2018 – 2022 de l'ARS Ile-de-France est composé de trois documents :

- Le Cadre d'Orientation Stratégique (2018-2027) qui définit les grandes orientations du PRS sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, la coordination des acteurs et l'amélioration de l'accès aux soins.

- Le Schéma Régional de Santé qui décline de manière opérationnelle (actions concrètes) le Cadre d'Orientation stratégique.

- Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé

Les URPS sont des associations loi 1901, créées par la loi HPST du 1^{er} juillet 2010, qui rassemblent les professionnels de santé libéraux conventionnés. Dans chaque région, il existe 10 URPS représentant 10 professions libérales (biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes).

Les URPS des professions disposant d'un effectif de professionnels supérieur à 20 000, organisent des élections tous les 5 ans. Les syndicats des différentes professions présentent une liste, et chaque professionnel libéral vote pour la liste qu'il souhaite voir représenter sa profession au sein de l'URPS. Les URPS représentant moins de 20 000 professionnels libéraux, voient leurs représentants désignés par les organisations syndicales.

Annexes

Annexe 1 : Programme du colloque « Interprofessionnalité & Territoires : vision 2030 »

➤ 8h30 – Accueil des participants ➤ 9h15 – Discours d’ouverture

- M. Nicolas PEJU, Directeur général adjoint de l’ARS Ile-de-France
- M. Yvan TOURJANSKY, Président de l’Association Inter URPS Francilienne

➤ 9h45 – Table ronde #1 : L’interprofessionnalité : jusqu’où ?

Quelle place les élus et les représentants des usagers occupent-ils, ou doivent-ils occuper, dans le développement de l’interprofessionnalité et la stratégie de transformation du système de santé dite « ma santé 2022 », qui sont supposés améliorer les parcours de soin en créant, dans chaque territoire, un collectif incluant les professionnels de ville, les hospitaliers, les acteurs du médico-social et du social ?

Intervenants :

- Mme Catherine OLLIVET, Représentante des usagers à la Conférence Régionale de la Santé et de l’Autonomie Ile-de-France
- Mme Estelle MARCHAND, Chargée de projets innovation sociale, La compagnie des aidants
- Mme Farida ADLANI, Vice-présidente du Conseil régional d’Ile-de-France en charge de la Santé, des Solidarités et de la Famille, ou son représentant.
- M. Laurent EL GHOZI, Conseiller municipal de la Ville de Nanterre et Président d’Elus, Santé Publique et Territoires

➤ 10h45 – Table ronde #2 : Hôpitaux, établissements et libéraux : quelle coopération sur un même territoire ?

Ces dernières années, plusieurs dispositifs de coordination territoriale ont vu le jour, en particulier les groupements hospitaliers de territoire (GHT) et les communautés professionnelles, territoriales de santé (CPTS), afin d'éviter les ruptures de parcours de soins et de mieux formaliser et valoriser la coopération entre professionnels. Les GHT et CPTS ont-ils vocation à rassembler tous les acteurs de la santé d'un territoire ? Quelles évolutions ?

Intervenants :

- M. Michel CALMON, Délégué régional de la FNEHAD
- M. Renaud COUPRY, Membre de la délégation régionale de la FEHAP
- Mme Anne-Sophie HADELER, Présidente de l'URPS Orthophonistes Ile-de-France et Vice-présidente de l'AIUF
- Mme Amaëlle PENON, Directrice de l'URIOPSS

➤ 11h30 – Grand angle : L'interprofessionnalité en Europe

- Mme Nathalie SENECAI, Expert conseil santé et recherche, Fondation de France
- Mme Karine POUCHAIN-GREPINET, Responsable du pôle santé et accompagnement des malades, Fondation de France

➤ 12h – Focus : Interprofessionnalité et conduite du changement

- Mme Marie-Aline BLOCH, enseignant chercheur à L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.

➤ 12h30 – 14h : Déjeuner (buffet)

➤ 14h – Points de vue : Comment la réglementation accompagne l'interprofessionnalité dans les territoires?

- M. Yannick LEGUEN, Directeur de l'innovation, de la recherche et de la transformation numérique, à l'ARS Ile-de-France
- M. Benjamin SERVANT, Sous-Directeur de la Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France
- M. Bruno MALEINE, Président du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens

➤ 14h30 – Table ronde #3 : Comment la formation initiale et continue prépare à l'interprofessionnalité ?

La réussite de l'interprofessionnalité passe avant tout par l'acculturation et la formation des professionnels de santé, futurs et en activité. Comment la formation initiale et la formation continue préparent t'-elles à l'interprofessionnalité ? Avec quels moyens ?

Intervenants :

- Mme Sylvie THIAIS, Conseillère pédagogique régionale à l'ARS Ile-de-France
- M. Hadrien THOMAS, Président de la Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie
- Mme Michèle LENOIR-SALFATI, Directrice de l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu

➤ 15h30 – Table ronde #4 : Quels outils numériques au service des parcours de soins ?

Les outils numériques, actuels et futurs, doivent permettre une meilleure lisibilité du parcours de soin pour tous les acteurs, avec et autour du patient avec le DMP et la messagerie sécurisée de santé. Quels outils pour mieux communiquer dans les territoires entre professionnels de santé ?

Intervenants :

- M. Eric LEPAGE, Directeur du pôle information et donnée en santé à l'ARS Ile-de-France
- M. Pierre BOIRON, Directeur du GCS Sesan
- Dr Philippe PARANQUE, Président d'Entr'Actes
- M. Frédéric BÉNÉAT, Président d'INZEE.CARE

➤ 16h30 – 16h45 : Synthèse et clôture de la journée

- M. Yvan TOURJANSKY, Président de l'Association Inter URPS Francilienne

Annexe 2 : programme de la learning session à Boston

Learning Expedition To **HIMSS20**

Pour la quatrième année consecutive, nous sommes heureux de vous proposer un voyage d'étude à l'occasion de cet évènement qui rassemble l'ensemble de la communauté Santé en un seul endroit !

Tout au long de ce voyage, vous pourrez rencontrer des homologues américains et échanger entre professionnels sur les enjeux du secteur.

Nous vous attendons avec impatience pour partager un voyage enrichissant et stimulant.

Care **Insight**

Programme

Grandes lignes

JEUDI
5 MARS

- 03:40 PM **Vol Paris - Boston**
 - 05:35 PM **Arrivée à Boston**
 - 08:00 PM **Dîner - Grill 23**
Rencontre des participants
-

VENDREDI
6 MARS

- 08:30 AM **Workshop :Optum**
(petit déjeuner fourni)
 - 12:30 PM **Lunch - Wahlburgers**
 - 02:00 PM **Workshop : Mass Challenge**
MassChallenge HealthTech
 - 04:00 PM **Workshop : Pallantir**
 - 08:00 PM **Dîner - Redlantern**
-

SAMEDI
7 MARS

- 10:30 AM **Workshop et visite : BioLabs**
- 12:30 PM **Lunch - Catalyst**
- 02:30 PM **Activité**
- 07:30 PM **Dîner - Legal food**

Pour plus d'informations :
Care-Insight.fr



Programme

Grandes lignes

DIMANCHE
8 MARS

- Day** **Free time**
 - 7:00 PM **Dîner - Joe's Grill**
-
- 09:15 AM **Visite du site Allston Sanofi**
Workshop: Innovation et digital
dans l'industrie pharmaceutique

